

Appel à la protection de nos eaux souterraines et à la déclaration correcte des forages et puits exploités, car...

... 50 % de l'eau potable au Luxembourg provient des eaux souterraines captées via des sources, des forages et des puits. Un nouvel inventaire de tous les forages et puits exploités permettra une protection efficace des eaux souterraines, dont chacun pourra bénéficier. Dans ce contexte, l'Administration de la gestion de l'eau rappelle les conditions applicables aux forages et puits d'eau souterraine et invite tous les citoyens à déclarer correctement les forages et puits existants.

Deux autorisations nécessaires

Pour l'extraction d'eau souterraine à partir de nouveaux forages, deux autorisations sont requises, ainsi qu'une vérification préliminaire (screening) dans le cadre de l'Évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

Des informations complémentaires sont disponibles dans le flyer complet, accessible via le code QR ci-dessous.

Captage d'eau souterraine – à quoi faut-il faire attention ?

Pour obtenir une autorisation, une protection adéquate des eaux souterraines est indispensable. Aucune substance polluante ne doit pénétrer dans la nappe phréatique et l'accès par des personnes non autorisées doit être empêché. Un exemple de forage conforme aux critères d'autorisation pour l'extraction d'eau souterraine est présenté dans l'illustration suivante.

Le raccord

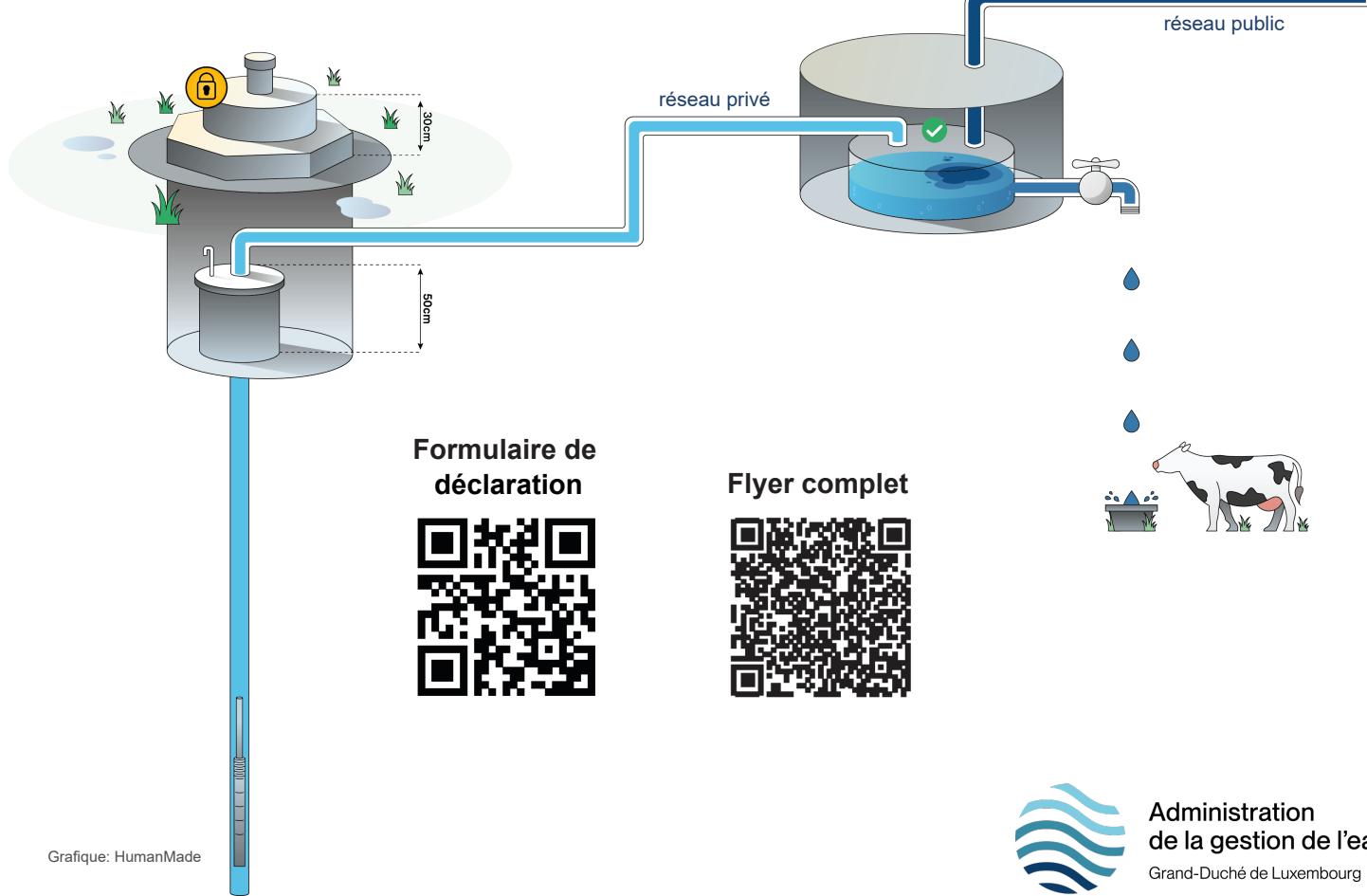
Les conduites du réseau public d'eau potable et celles du captage privé d'eau souterraine ne doivent en aucun cas être directement reliées. Cela vise à éviter toute contamination du réseau d'eau potable communal.

Les clapets anti-retour ne constituent pas une protection suffisante.

Les deux conduites d'eau doivent être totalement indépendantes l'une de l'autre (séparation physique). Un exemple de séparation physique est illustré dans l'image ci-dessous.

L'inventaire

Afin d'établir un nouvel inventaire complet de tous les forages et puits, nous vous prions de remplir le formulaire de déclaration (code QR) et de nous le transmettre.



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg